



CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL N°020-2022 du 24/03/2022

OBJET : Arrêté permanent instituant une zone de « Dépose minute » Rue de Vaux

Le Maire de la Commune de Cambronne-Les-Clermont, Christophe GATTÉ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants L 2212-1 et 2, L2213-1 et 4,

VU le code de la route, et notamment ses articles R 417-10 et R 325-1 et suivants,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de régler la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites des territoires de la commune,

CONSIDERANT que pour permettre l'institution d'un « Dépose minute » au 45 Rue de Vaux, il convient de régler ce dernier,

CONSIDERANT qu'il convient de limiter la durée de l'arrêt ou du stationnement afin de permettre une rotation de descente ou de montée des passagers ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est institué un « Dépose minute » au 45 rue de Vaux pour desservir le Groupe Scolaire Nicole Bichut. Seuls sont autorisés les arrêts de véhicules d'une durée maximale de 3 minutes. Le conducteur ne peut pas stationner à cet emplacement pour emmener son enfant à la grille de l'école.

Article 2 : Le dépassement de la durée précisée à l'article 1^{er} constitue un arrêt gênant à la circulation routière.

Article 3 : Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet d'enlèvement de son véhicule ou d'une contravention de 2^{ème} classe aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Article 4 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 : Les agents de l'autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre municipal des arrêtés du Maire, affiché et dont ampliation sera transmise à :

- Le Maire
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Liancourt
- M. le Chef de Corps des Services d'incendie et de Secours de Liancourt

Fait à Cambronne-Les-Clermont, le 24 mars 2022

Le Maire
Christophe GATTÉ

